

Assemblée Générale du Partenariat français pour les déchets

17 octobre 2024, Courbevoie

Rapport d'Activité 2023

Version Draft V0

Date : 09/09/2023

Introduction

L'exercice 2023 a été marqué par le démarrage du Partenariat français pour les déchets (PFD), avec sa création en mars 2023, l'élection de son Président et la nomination de sa Directrice Générale en avril 2023, et l'ouverture d'un compte en Banque en juin 2023.

Ce premier bilan porte donc sur une année partielle de fonctionnement qui a vu la mise en place de conventions de subvention et la facturation des cotisations des membres, afin d'apporter les recettes nécessaires au fonctionnement des activités 2023, mais aussi afin de constituer un fond permettant de sécuriser le bon fonctionnement du PFD sur le long terme.

Pour rappel, le **Partenariat Français pour les Déchets (PFD)** est une plateforme multi-acteurs du domaine des déchets, regroupant les acteurs français en 6 collèges

- L'Etat, ses établissements publics ainsi que les parlementaires
- Les ONG, Associations et autres fondations
- Les collectivités territoriales
- Les acteurs économiques
- Les organisations scientifiques, techniques et de la recherche
- Les personnalités

L'objet principal est de coordonner et d'amplifier la voix des acteurs Français des déchets afin de porter un plaidoyer en Europe et à l'international pour : la collecte, le traitement et la valorisation des ressources présentes dans les déchets, en promouvant une économie sobre et plus circulaire pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030.



Edito du Président

A insérer

Définition des Orientations Stratégiques du PFD

Impacts désirés

L'ambition et les impacts désirés du PFD, déjà évoqués par le Président en introduction :

1. Evolution des cadres internationaux
2. Ouverture des opportunités d'innovations
3. Reconnaissance des savoirs-faire français

Pour chacun de ces impacts, des indicateurs de mesure de l'impact sont proposés :

1.1 Suivi des évènements internationaux dans lesquels le PFD partage son plaidoyer.

1.2 L'agenda retenu post-2030 inclut un objectif dédié aux déchets.

2. Fiches sur les solutions innovantes mise en œuvre par les **acteurs français ou internationaux**, afin que la gestion des déchets contribue au mieux aux objectifs de l'Agenda 2030.

3. Lieux de partage et niveau de visibilité des retours d'expérience et solutions mise en œuvre par les **acteurs français**.

Mode d'action et de travail du PFD

Le mode d'action du PFD est d'intervenir avant, pendant et après des évènements internationaux. Ce mode d'action se base sur les étapes suivantes, qui impliquent chacune la participation des membres :

- Développer un **plaidoyer commun**, c'est-à-dire d'établir les messages qui peuvent être portés collectivement.
 - Les premiers messages du PFD ont été élaborés dans le courant de l'été 2023 et validés lors de l'AG du 06/10/2023.
 - En 2023, il a été décidé que pour l'année 2024, un séminaire serait tenu afin d'affiner les messages sur les sujets fondamentaux du PFD.
- Identifier les projets et **retours d'expérience** des acteurs français du déchet, pour un partage à l'international.
 - Courant 2023, ces retours d'expérience des acteurs français ont été rassemblés en faisant appel aux membres sous la forme de fiches projets succinctes, renvoyant vers le site web du gestionnaire du dit projet. Ces fiches ont été présentées sur le stand « Ressources et Déchets » lors de la COP 28 à Dubaï (slide en mode carrousel) et sont présentées sur le site web du PFD, sous l'onglet « savoirs-faire » (<https://www.pfd-fswp.fr/-savoir-faire->)





- Identifier les **sujets « portes d'entrée »** pour sélectionner les événements internationaux pertinents. En effet, il n'existe pas ou très peu d'événements internationaux dédiés aux déchets. Ainsi le plaidoyer du PFD passe par l'approche d'instances internationales et d'acteurs hors secteur déchets dans les domaines **Climat (Emissions de GES), Aménagement du territoire et protection de l'eau, Pollutions (plastiques), Solidarité Internationale** (sujet transversal aux trois autres sujets, et permettant de faire passer les messages du PFD sur des projets de terrain très concrets).
 - Courant 2023, le PFD a identifié le sujet « porte d'entrée » Climat et l'opportunité de participer à la COP 28. Participation dont le rapport est disponible en annexe.
- Développer un **plan d'action par événement** sélectionné pour développer les contenus et organiser la logistique nécessaire à maximiser notre impact. Il a été proposé de fonctionner en **groupe de travail dédié** à chacun des 3 premiers sujets « porte d'entrée », avec un quatrième groupe dont le sujet serait plus large et porterai sur le plaidoyer principal du PFD : « faciliter l'atteinte de l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD) par une gestion responsable des déchets ». La sélection des événements dans lequel le PFD s'implique est validée en CA, en fonction des impacts attendus de chaque participation.
 - En 2023 seul un groupe de travail sur le sujet climat s'est mis en place, en vue de préparer la participation à la COP 28.

Messages clés du Plaidoyer

Le plaidoyer principal du PFD et 3 plaidoyers thématiques ont été établis comme premières bases dans le courant de l'été 2023, et validé en AG le 06/10/2023 :

1. **Plaidoyer principal : Faciliter l'atteinte de tous les ODD**
Améliorer la gestion des déchets dans tous les pays est une question centrale et fondamentale pour atteindre les ODD. C'est un **indicateur transversal** de notre **capacité à nous développer durablement**. Nous demandons :
 - Un envoyé spécial aux Nations Unies qui travaille de manière transversale avec l'ensemble des agences de l'ONU. L'objectif sera de faciliter la mise en place d'**engagements spécifiques** par les États membres
 - **Un ODD spécifique à la gestion des déchets** inclus dans l'agenda qui sera retenu post-2030.
2. **Déchets et climat** - Nous demandons :
 - Que 100 % des États membre de la COP climat intègrent un Plan Déchet ambitieux dans leur Plan national...
 - ...Afin de réduire, en particulier et dans un premier temps, les émissions de méthane et de noir de carbone.
3. **Déchets et Aménagement du territoire et protection de l'eau** - Nous demandons :
 - Que la gestion des déchets soit reconnue comme **un service essentiel garanti par les autorités publiques**
 - Que **des outils juridiques et des ressources financières** soient mis à disposition des autorités en charge, pour assurer ce service adapté aux **contextes locaux**.
4. **Déchets et Pollutions (Focus plastiques)** - Nous demandons :
Des objectifs engageants dans le traité plastique en cours de négociation.





Il est remarqué que sur cette thématique, le PFD est déjà descendu un peu plus bas dans la granulométrie du message sur les sujets suivants lors de la préparation de l'évènement du 30 mai (voir le [site web](#) pour le détail) :

- Les volumes et nombre de polymères
- Les connaissances scientifiques
- La gestion de tous les déchets
- Les taux d'utilisation de matières recyclées
- La récupération d'énergie à partir de plastiques non recyclables

Il a été établi, qu'en cette phase de démarrage du PFD, les éléments suivants sont à prendre en compte dans les travaux à venir :

- Le travail de dé-silotage des différents secteurs est essentiel et l'approche proposée permet d'avancer dans ce sens. C'est peut-être une opportunité que le sujet des déchets n'ait pas autant d'enceintes internationales dédiées que le secteur de l'eau pour faciliter cette approche.
- Un travail d'identification des enceintes internationales très larges non dédiées aux déchets reste à mener.
- Lorsqu'on porte un plaidoyer de transition, il est important d'intégrer la notion d'une transition juste et équitable, ainsi que l'intégration et la transformation du secteur informel autour des déchets (présent dans de nombreux pays) dans cette transition.
- Le sujet de la souveraineté nationale sur l'énergie et les matières premières est en lien direct avec notre capacité à valoriser les déchets et avec la réindustrialisation de notre pays et de l'Europe. Il sera intéressant d'apporter cet éclairage dans les messages liés au sujet économie circulaire.
- Il est important que la réduction du volume de déchets reste la première action à mener.
- Dans le plaidoyer spécifique au plastique, le sujet de la biodiversité devra être traité d'avantage. Le sujet textile est de plus un sujet important à traiter.

Fonctionnement de l'association

Adhésions des membres

Fin 2023, les membres du PFD sont au nombre de 26, répartis dans les collèges suivants.

L'Etat, ses établissements publics ainsi que les parlementaires

Fin 2023, ce collège compte 2 membres :

- L'AFD, représentée par Alexandra Monteiro
- Sabrina Sebaihi, députée des Hauts-de-Seine

Les structures suivantes ont leur candidature d'adhésion en étude :

- Le MTE, représentée par Florine Maurel
- Le MEAE, représentée par Hugo Lequertier
- Le CGDD, représenté par Sonia Lepuloch propose de rester impliqué comme observateur jusqu'à ce que nous identifions un projet à porter ensemble.
- Le Secrétariat du Fond français pour l'environnement mondial, représentée par Diane Médard.





Les ONG, Associations et autres fondations

- Amorce, représentée par Stéphane Duru (regroupe les collectivités sur les enjeux nationaux de gestion des déchets et les évolutions réglementaires)
- L'Institut Sapiens, représenté par Dominique Calmels (sujets de transition)
- Aquassistance, représentée par Philippe Folliasson (projets de solidarité eau et déchets)
- Méthéor, représentée par Hélène Fruteau (regroupe des entreprises et des collectivités locales en France sur le sujet de la méthanisation des biodéchets)
- PS-Eau, représentée par Christophe Le Jallé (accompagnement des collectivités sur les 1% eau, énergie et déchets)
- OIEau représentée par Julie Reynaud (formations aux collectivités sur le sujet des déchets et sujet gestion des déchets sous l'angle de la protection des ressources en eau)

Les collectivités territoriales

- Le Syctom, représentée par Caroline Chal (syndicat de traitement des déchets d'Ile-de-France)
- Le SIGEIF, représenté par Christophe Provot (regroupe des collectivités pour fournir un service public de gaz et d'électricité en Ile-de-France)
- Grenoble Alpes Métropole, représenté par Lionel Coiffard, (en charge de la Prévention, la collecte et du traitement des déchets)

Les acteurs économiques

- Paprec, représentée par Lucie Muniesa (entreprise de gestion des déchets)
- Suez, représentée par Cyril Courjaret (entreprise de gestion des déchets)
- Urbaser, représentée par Olivier Begouin (entreprise de gestion des déchets)
- Véolia, représentée par Pierre-Yves Pouliquen (entreprise de gestion des déchets)
- Artelia, représenté par Hugo Notturmo (Bureau d'études sur le sujet des déchets à l'international, en pays émergents et en France).
- La FNADE, représentée par Muriel Olivier (La Fédération Nationale des Activités de Dépollution pour l'Environnement regroupe 8 syndicats qui représentent des entreprises qui assurent la gestion des déchets ménagers (DM) ou de déchets d'activités économiques (DAE), dangereux ou non dangereux et la dépollution de sol et sites)
- Waga énergie, représentée Mathieu Levebvre, (Procédé de purification du biométhane issu des centres d'enfouissement)
- Le Cabinet Merlin, représenté par Laurent Julvez (Bureau d'étude sur les sujets de valorisation énergétique des déchets)
- La Semardel, représenté par Denis Dupleissier (Société d'économie mixte qui collecte traite et valorise les déchets avec un ancrage territorial fort dans le sud de l'Ile-de-France)
- Roland Berger, représenté par Valentin Lavaill (Cabinet de conseil international particulièrement actif au moyen orient dans l'accompagnement des gouvernements à mettre en place la transition de l'enfouissement des déchets vers leur valorisation énergétique)
- Federec, représentée par Manuel Burnand (Fédération des entreprises de recyclage)

Les organisations scientifiques, techniques et de la recherche

- ASTEE, association scientifique et technique de l'eau et des déchets, représentée par Anne-Laure Makinsky (regroupe les professionnels et scientifiques du secteur)





- L'IMT Nord Europe, l'école des Mines-Télécom, représentée par Jérémie Soulestin, (Innovation Matériaux et Procédés)
- L'IRD, Institut de Recherche pour le Développement, représenté par Clémentine Barthélémy (programmes de recherche techniques, institutionnelles et en sciences sociales sur des sujets de développement en pays émergents, et en particulier sur le sujet des déchets)

Les personnalités

- Philippe Guettier, Directeur de SDG champions et ancien Directeur du PFE
- François-Michel Lambert, ancien député.

La gouvernance

Le Président, Monsieur Corentin Duprey, a été élu lors de l'AG du 7 avril 2023 et a nommé lors de son élection Monsieur Olivier Babeau Vice-Président et Madame Corinne Trommsdorff Directrice Général.

Le trésorier Monsieur Dominique Calmels a été élu lors de l'AG du 7 avril 2023.

La Vice-Présidente Madame Sabrina Sebaihi, Députée des Hauts-de-Seine, a été nommée lors de l'AG du 06/10/2023.

Il est convenu que le nouveau ? Conseil d'Administration sera élu début 2024.

Mise en place de l'équipe permanente

Fin 2023, l'équipe permanente se limite à la Directrice Générale, Corinne Trommsdorff, embauchée depuis Juillet 2023.

Mise en place de l'identité visuelle

La charte graphique et le logo permettant d'identifier visuellement le PFD ont été développés en faisant appel à un service extérieur, ainsi qu'avec la contribution de quelques membres.

Le site web a été développé sur cette base.

Les contributions lors de la COP 28 ont été préparées en utilisant cette charte.

Sécurisation du financement

Courant 2023, la Directrice Générale a établi plusieurs conventions de subvention, certaines pluri-annuelles, permettant de sécuriser le financement des activités du PFD. Les conventions établies en 2023 impliquent les acteurs suivants :

- Le Sycotm
- Paprec
- Suez
- Véolia
- L'ADEME





Bilan sur les activités menées en 2023

Le PFD a été présent à deux évènements en 2023 :

- Un évènement international à Paris lors de la réunion INC-2 sur le traité plastique
- Une présence remarquée à la COP28, avec la participation à 17 *side events* et le développement de nombreux partenariats

INC2 du traité plastique, Paris, 30 mai 2023

Le PFD a organisé, en partenariat avec l'ASTEE, ISWA et le PFE, un *side event* le 30 mai en marge de la négociation à Paris du traité international contre la pollution plastique. Il s'agissait d'un premier évènement qui a permis de se faire connaître aussi bien auprès de partenaires nationaux qu'internationaux et de prendre part aux travaux sur ce sujet crucial devant déboucher sur un traité mondial.

Cela a permis de développer et diffuser certains de nos messages clés, principalement structurés autour de 4 piliers :

- L'impact sur l'eau
- La réduction des plastiques mis sur le marché
- La réduction des fuites de plastiques vers l'environnement
- Le recyclage

Environ 80 personnes y ont participé. Les retours sont très positifs autour de ce *side event*.

COP 28, Dubai, 29 novembre au 11 décembre 2023

La participation à la COP28 a été préparée à partir de l'été 2023. Les éléments suivants ont rythmé ce travail préparatoire

- la décision de devenir partenaire du pavillon *Déchets et Ressources* début septembre
- La validation du partenariat avec l'ADEME courant septembre
- La formation du groupe de travail en octobre
- La préparation de fiches projets et de messages clés en novembre
- La préparation des notes de concept et des participations des différents membres aux différents évènements PFD ou partenaires.

La présence du PFD a été largement remarquée et nous a établi comme un partenaire privilégié pour de futurs évènements sur le sujet de la gestion des déchets et de son rôle dans la gestion de la crise climatique.

Il a été établi que courant 2024, le travail préparatoire à la COP28 soit consolidé dans une publication, afin de continuer à mobiliser les décideurs à agir sur le sujet.

Les deux grands sujets qui émergent de cette COP sont :

- La réduction des émissions de méthane
- La nécessité de mettre en place une gestion responsable des déchets partout dans le monde.

Le rapport complet de la participation du PFD à la COP 28 est en annexe.

